

## COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 AOÛT 2022 A 20H30.

**L'an deux mil VINGT-DEUX le 17 Août à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 11/08/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Charlotte POUDEROUX

**Excusés** : Frédérique MARROU (Procuration à Jeanine CHARDAN), Hervé GOUILLON, Florian COLLEY (Procuration à Mathieu ANTOINE)

**Secrétaire de séance** : Delphine MATHIEU

**Validation du compte-rendu du conseil municipal du 20 Juin 2022 à l'unanimité.**

### DISCUSSIONS

#### **Navettes des Escartons :**

**Mathieu ANTOINE** souhaitait revenir sur des informations concernant la navette des Escartons. D'une compétence initiale de la Communauté de communes du Queyras, celle-ci a été rendue aux communes lors de la fusion des deux Communautés de commune (du Queyras et du Guillestrois) en 2017. Ce qui explique que la CCGQ rembourse la perte de cette compétence à la commune, à hauteur d'environ 14 000€/an. (Pour rappel, [cf compte-rendu du conseil du 20 juin 2022], les communes du Queyras ont demandé la reprise de compétence de cette navette à la CCGQ, la commune de Saint-Véran ayant assorti cet accord de la mise en place d'un service « Gare – le Queyras » en intersaison, ainsi que de la mise en place d'un plan précis sur la mobilité).

### DELIBERATIONS

#### **1- Autorisation au maire à demander le remboursement des déchets des logements communaux pour l'année 2022**

La redevance déchets est une compétence communautaire, facturée directement aux propriétaires. La CCGQ facture donc la commune pour l'ensemble de ses logements communaux. Comme chaque année, le conseil municipal vote le remboursement de cette redevance par les locataires eux-mêmes, auprès de la commune. **Vote POUR à l'unanimité.**

#### **Arrivée de Charlotte POUDEROUX**

#### **2- Demande de subvention signalétique – Contrat de Parc**

Cette délibération porte retrait de la délibération n° 20-06-2022-06 ayant le même objet, pour erreur dans le plan de financement. Pour rappel, la commune souhaite mettre à jour sa signalétique, dans un souci de développement et d'accueil touristique. Une subvention est demandée à la Région dans le cadre du Contrat de Parc. Le plan de financement indiquait 20% de subvention de la Région et 80% d'auto-financement de la commune. Or, il s'agit bien de l'inverse : 80% de subventions demandées à la Région et 20% d'auto-financement de la commune. **Vote Pour à l'unanimité.**

### 3- Autorisation au maire à faire une demande de subvention pour l'installation de toilettes sèches auprès du Département

Lors du dernier conseil municipal, une demande de subvention avait été faite auprès de la Région, dans le cadre du Contrat de Parc, (50 %) pour l'installation de toilettes sèches à l'Observatoire. Afin de réduire l'auto-financement de la commune, il est proposé de faire une demande de subvention, sur le même objet, et à hauteur de 20%, auprès du Département. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 4- Demande de subvention auprès du Département pour le voyage scolaire 2022

Le voyage scolaire a eu lieu au printemps 2022, dans le Champsaur. Le Département a octroyé une subvention à hauteur de 52€/élève, sachant que 14 enfants sont scolarisés sur St-Véran. Afin de bénéficier de cette subvention, il convient de compléter le dossier de demande avec une délibération précisant le lieu, la date, et le nombre d'enfants ayant participé au voyage scolaire. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 5- Modification des indemnités des élus

**Geneviève GABET** va remplacer **Emilie CHALMET** durant son congé maternité, uniquement à mi-temps. **Mathieu ANTOINE** renforcera donc, durant cette période, sa présence en mairie afin de palier à cette absence. Il propose aux conseillers de voter une augmentation de ses indemnités, à hauteur de 260€ supplémentaires par mois, pour cette période, soit jusqu'en Mars 2023. **Jean-Pierre IMBERT** considère cela comme « un salaire déguisé » et « du détournement de fonds ». Selon lui, **Mathieu ANTOINE** a une fonction d' élu, et non de secrétaire, il ne peut pas être juge et partie. Il aurait fallu anticiper davantage ce remplacement. **Jean-Pierre IMBERT** souhaite en informer la Préfecture, non sur la somme, mais sur le principe en lui-même. **Mathieu ANTOINE** considère cela comme une attaque, utilisant des termes erronés tel que « détournement de fonds ». S'il accepte d'entendre un désaccord sur le principe, il n'accepte en revanche pas d'attaques calomnieuses. Il rappelle qu'il est déjà très présent en mairie, mais qu'il n'a actuellement pas d'autres solutions, remerciant **Geneviève GABET** de s'être proposée à mi-temps déjà. Le recrutement n'a pas été fructueux. Ce procès d'intention sur le recrutement n'est pas digne. **Delphine MATHIEU** trouve cela dérangeant sur le fond, notamment envers les anciens élus, qui ont tous été très investis également pour la commune sans pour autant augmenter leurs indemnités. D'après elle, il y eut même une époque, au début du premier mandat de **Danielle GUIGNARD**, où aucune indemnité n'était versée, faute d'argent dans la caisse. **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il n'a jamais contesté l'assiduité des élus précédents, mais que la comparaison n'est pas réelle, puisqu'il y avait à l'époque deux secrétaires, ou au moins une et demie. Durant les 6 prochains mois, il n'y aura qu'une secrétaire à mi-temps, ce qui est insuffisant. **Delphine MATHIEU** demande si le recrutement va se poursuivre pendant le congé maternité ? **Mathieu ANTOINE** indique que non, **Geneviève GABET** est formée depuis le 1<sup>er</sup> Août. Il est difficilement envisageable d'embaucher une personne qui n'aurait pas eu de formation. Toutefois, il pourra être question, au retour du congé maternité, et notamment lors du vote du budget, de recréer un deuxième poste de secrétaire, à mi-temps ou temps plein. **Vote 7 POUR, 1 CONTRE (Jean-Pierre IMBERT), 1 ABSTENTION (Delphine MATHIEU).**

## 6- DM N°1 – Transfert de crédit du chapitre 020 « Dépenses imprévues » sur l'opération n°97 « Achat chargeur »

L'opération n°97 « Achat chargeur » avait été budgétée à hauteur de 135 000€. Il apparaît que la facture finale, suite au marché public, totalise un montant plus élevé, 157 719€ TTC. Il convient donc d'alimenter l'opération afin de pouvoir régler la facture, en y rajoutant 22 719€ prit sur la ligne « dépenses imprévues ». **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il y aura la reprise de l'ancien matériel à considérer en recettes, aux alentours de 19 000€, ainsi que les éventuelles subventions du Département, toujours en attente. **Vote POUR à l'unanimité.**

## 7- DM N°2 -Transfert de crédit du chapitre 020 « Dépenses imprévues » sur l'opération n°94 « Presbytère »

**Mathieu ANTOINE** rappelle qu'une étude de programmation architecturale est en cours sur le Presbytère. L'opération avait été budgétée à hauteur de 15 000€. Un diagnostic méré, imprévu, apparaît toutefois nécessaire. Il est donc proposé de rajouter 15 000€ supplémentaires sur l'opération, toujours récupérés sur la ligne « Dépenses imprévues ». La somme est plutôt surestimée, également afin d'anticiper le dossier de maîtrise d'œuvre prévu avec IT05, notamment s'il démarre plus tôt. **Vote POUR à l'unanimité.**

### Questions diverses

**Jean-Pierre IMBERT** souhaite soulever plusieurs points noirs, les scouts qui ont obtenus une autorisation de camper sur un terrain AFP sans qu'il ne soit au courant, mais également des aspects qui demeurent trop flous selon lui, comme le recrutement des salariés de la Maison du Soleil, la réunion prévue pour le Presbytère à laquelle il devait être convié et qui n'a pas eu lieu, l'embauche de **Geneviève GABET** qui s'est fait sans autre élu, les propriétaires des parcelles concernés par le profilage de la jonction basse contactés sans qu'il n'en soit informé, étant pourtant délégué titulaire du SIVU au même titre que **Frédérique MARROU** etc. **Jean-Pierre IMBERT** craint que si **Mathieu ANTOINE** augmente son temps de présence en mairie, il n'y ait alors plus aucune communication sur ce qui s'y passe, les élus ne servent alors à rien selon lui. Il est inutile de simplement venir aux conseils municipaux pour tout approuver, et d'apprendre les choses par « des bruits de couloir ». **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il essaye de faire en fonction des disponibilités de chaque élu, et que chacun ait sa place. Si la Maison du Soleil l'intéresse, il peut tout à fait s'y investir davantage. Pour la voirie, **Jacques ISNEL** étant très présent sur le terrain, la tâche lui a en effet été confiée de fait. Pour les scouts, leur présence est une réalité depuis des années. Si des choses sont à corriger, **Mathieu ANTOINE** est prêt à le faire, mais il faut également qu'il sache quand les élus sont présents ou absents, ce qui est loin d'être le cas. Il ne peut pas confier un dossier à quelqu'un qui part plusieurs mois ensuite. **Jeanine CHARDAN** trouve cela dommage car **Jean-Pierre IMBERT** était très investi la première année et a de bonnes idées. **Mathieu ANTOINE** ne pense pas imposer quoi que ce soit, bien qu'il ait, en tant que maire, un pouvoir de police qu'il se doit d'exercer dans le village.

**Delphine MATHIEU** demande si les conteneurs sont régulièrement nettoyés par les agents qui collectent, car l'odeur est très forte sur les points de tris. **Charlotte POUDEROUX** souhaite savoir s'il est possible de connaître les roulements de collecte afin d'avoir une meilleure organisation, notamment entre les particuliers, les commerçants et les restaurateurs. **Mathieu ANTOINE** a effectivement demandé le planning à la Communauté de communes, mais il ne sera pas public car susceptible de se modifier très souvent. Il a d'ailleurs alerté les services lors du débordement des points de tri au 15 Août.

**Mathieu ANTOINE** rappelle qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doit être rédigé avec l'association CYPRES, à laquelle la commune a adhéré dernièrement. Chaque élu aura un poste à prendre dans ce PCS. Il y aura également des « personnes ressources » dans le village, qu'il faudra recenser en amont. Ce sera le travail d'un ou deux élus volontaires. Il y aura également le système d'alerte aux habitants qui sera intégré dans ce dispositif.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

**Bernard HAIRE** indique que la toiture du bâtiment de la billetterie/cantine au niveau du Bouticari, est en très mauvais état et risque de s'effondrer. Il demande si la mairie a prévu des travaux ?

**Mathieu ANTOINE** informe avoir en effet constaté ce délabrement et convient qu'un dossier de subvention devra être monté pour entreprendre des réparations. **Bernard HAIRE** précise qu'il n'entend pas ici parler de l'aspect financier mais bien de l'aspect urgence et sécurité. Si le toit s'effondre, cela pourrait causer de graves accidents. **Michel IMBERT** rappelle que les traverses, supports des bardeaux de ce toit, sont également pourries et tout risque de s'effondrer côté nord avec le poids de la neige.

**Michel IMBERT** demande quand sera le prochain affouage ? **Sébastien PINZETTA** répond qu'un affouage sera prévu sur pieds, il y aura 20 stères. **Michel IMBERT** demande l'intérêt d'un affouage sur pieds pour les personnes qui sont déjà équipées (tracteurs etc.) ? **Sébastien PINZETTA** verra si des lots peuvent être mis à part pour ne pas être vendus sur pieds.

### **SEANCE LEVEE A 21H30**